



60 ans de mariage honoré lors du repas des aînés

De gauche à droite : Louis et France PINATEL, Jean-Paul NICOLAS, Arlette et Claude ROUSSEAU

# Meilleurs voeux !!

## Sommaire

Edito .....	2	Travaux de la mairie .....	4	La Violière et le cimetière .....	6-7
Conseils municipaux .....	3	CPAM .....	5	Le comité des fêtes .....	8
Estuaire et Sillon .....	4	Portes ouvertes SMCNA .....	5	C'était à Bouée .....	9
Association .....	4	Recyclage .....	5	Agenda .....	10-11
Salle polyvalente .....	4	Stop pub .....	5	Informations diverses .....	12

## BOUÉE INFOS : prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à [accueil@bouee.fr](mailto:accueil@bouee.fr)  
avant le 31 janvier 2017.

Retrouvez-les tous en couleur sur notre site internet [www.bouee.fr](http://www.bouee.fr)



Bulletin municipal n°205  
**Directeur de publication** : Jean-Paul NICOLAS  
**Rédaction** : Jean-Paul NICOLAS, Odile STANECK, Alain MONNIÉ, Angélique COUËDEL, CPAM, CCLS  
**Conception et réalisation** : Angélique COUËDEL  
**Impression** : Kalydée Malville  
**Crédits** : Mairie de Bouée, associations, Vecteezy, Les mariés de l'année  
**Page de couverture** prise par Alain MONNIÉ lors du repas des aînés du 3 décembre 2016  
**Tirage** : 450 exemplaires

# Edito

Chères Bouésiennes, Chers Bouésiens,

La magie de noël et de la fin de l'année 2016 a opéré sur notre commune puisqu'elle s'est parée de ses plus belles lumières et de ses plus beaux ornements. Nos enfants ont les yeux qui brillent, nos anciens ont le sourire et nous avons tous dans le cœur des moments de joie.

Je souhaite que 2016 ait été pour vous tous une année pleine de réussite et de joie, mais je sais aussi que beaucoup d'entre vous ont subi des difficultés, les difficultés que nous rencontrons tous dans une certaine mesure. Alors, je voudrais que nous fassions tous ensemble le vœu que des jours meilleurs arrivent et que le contexte économique redevienne favorable à chacun d'entre nous.

L'année 2016 a vu certains chantiers se terminer et d'autres débuter : les 9 logements, route du Syl ont été livrés, la mise en sécurité de la RD 93 route de Savenay a pu enfin être réalisée, après de multiples rebondissements. La rénovation de la mairie, projet que nous travaillons depuis 2 ans, a débuté en octobre de cette année et devrait se terminer au cour de l'été prochain.

En 2017, malgré la baisse des dotations, nous continuerons d'investir à notre rythme. Comme nous l'avions annoncé le projet sur lequel nous allons travailler est bien sûr la rénovation de l'école des Courlis, projet complexe qu'il faudra mener à bien.

Nous continuerons la réfection de la chaussée et la création d'un trottoir sur la route de la boutonnais, projet non réalisé en 2016 (budget insuffisant).

2017 sera l'année du changement pour notre Communauté de Communes Loire et Sillon. Depuis le 1er janvier, nous sommes devenus Estuaire et Sillon, suite à la fusion avec nos voisins et amis de Cœur d'Estuaire.

Estuaire et Sillon regroupera 11 communes pour une population de 40 000 habitants. Ce regroupement nous ouvre de nouvelles perspectives et sera un atout supplémentaire pour nos communes. Et n'oublions pas que par le passé, Bouée a travaillé de nombreuses fois avec ceux qui nous rejoignent aujourd'hui.

Sur le plan de la Démocratie, 2017 sera une année importante. Plusieurs élections au niveau national auront lieu. Venez voter car n'oublions jamais que c'est un droit mais surtout un devoir (bien des peuples nous envie).

Je souhaite donc que tous ensemble nous espérions une année 2017 qui nous permettre de faire de notre avenir, un avenir épanouissant.

Je remercie le personnel, les associations, les bénévoles, chacun d'entre vous pour cette année 2016 qui s'est construite dans la générosité. Pour cette nouvelles année 2017, soyons vigilants, soyons solidaires, soyons courageux et confiants.

Le conseil municipal et moi-même, vous souhaitons à tous une année sereine et épanouissante.

Le Maire,

Jean-Paul NICOLAS



# Informations municipales



## Conseils municipaux

### Séance du 2 novembre 2016

**Approuve** le compte rendu du 22 septembre 2016

**Approuve** le choix du nom de la nouvelle communauté de Communes « Estuaire et Sillon » (10 voix pour et 1 voix d'accord mais avec un voeu cependant, celui d'éventuellement pouvoir changer ce nom une fois le bureau communautaire installé, car le nom « estuaire » n'est pas vraiment représentatif de la commune de Bouée.)

**Approuve** l'installation du siège de la nouvelle communauté de communes à SAVE-NAY

**Décide** de réunir la commission « Voirie » pour étudier la possibilité de réduire les coûts de réfection de la route de la Boutonnais, le 19 novembre à 9h

**Accepte** de demander un devis au Syde-la pour prolonger l'enfouissement des réseaux entre le carrefour de la Violière et l'entrée du parking de la salle polyvalente

**Décide** de demander un autre devis pour l'installation d'une alarme à l'école publique et autorise le Maire à choisir le mieux-disant

**Accepte les devis suivants :**

**Entreprise ACF** pour l'installation d'un point d'eau dans le modulaire de l'école. Montant : 1200,28 €

**Entreprise DOCEUL** pour le remplacement des radiateurs dans un logement locatif. Montant : 1776,97 €

**SYDELA** pour la pose d'une horloge de programmation de l'éclairage en centre-bourg. Montant : 597,56 €

**Autorise** le Maire à demander des subventions dans le cadre de la réhabilitation de l'école

**Est informé** d'une demande de scolarisation pour des enfants de moins de 3 ans à l'école publique, renvoie la décision au prochain conseil municipal

**Accepte** de verser une indemnité de 75% au comptable du trésor

**Décide** de maintenir la subvention pour le gardiennage de l'église au même tarif que pour l'année 2015

**Validé** un devis pour la rédaction du « Document Unique »

**Décide** de demander un devis pour la réfection du puits sur l'espace public devant la mairie

**Est informé** de la réunion de préparation du repas des aînés le 08 Novembre à 19h

**Organise** le vin d'honneur pour la cérémonie du 11 Novembre

**Est informé** d'une formation « sauveteur secouriste du travail »

**Décide** de la date du prochain conseil municipal le 13 décembre à 20h30

### Séance du 13 décembre 2016

**Approuve** le compte rendu du 02 novembre 2016

**Décide** d'acter le fléchage des élus communautaires : un titulaire et un suppléant comme vu lors des élections municipales

**Validé** la mise à disposition du patrimoine éclairage public de la commune vers le SYDELA

**Approuve** le projet de la société Centrale Biogaz de construire et d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques à Montoir de Bretagne demande qu'un suivi important soit mis en place

**Accepte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

**Validé** les tarifs municipaux 2017 et assainissement

**Décide** de prolonger le contrat d'un adjoint administratif jusqu'au 30 juin 2017

**Accepte** le remplacement de l'adjoint d'animation pour la période du 04 janvier 2017 au 03 janvier 2018

**Décide** le versement d'une prime exceptionnelle sur les salaires de janvier 2017 au prorata du temps de travail pour

les agents contractuels

**Accepte** la réalisation d'une étude de circulation lorsque les aménagements du lotissement de la Pennais IV seront terminés

**Validé** un devis pour la réfection du puits

**Est informé** du calendrier des vœux intercommunaux

**Est informé** du lancement de l'étude de faisabilité pour une cuisine centrale

**Est informé** de l'accord du conseil départemental pour la réfection du tapis d'enrobé route de la Violière

**Est informé** de l'installation de l'alarme à l'école publique

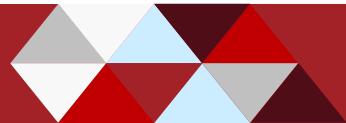
**Est informé** de l'accord de la subvention pour les travaux de l'école

## Appel à sponsor

Le Bouée infos a pris de la couleur !!

Nous sommes heureux de vous présenter le bulletin municipal en couleur. Afin de pouvoir continuer à le publier en couleur, nous recherchons des partenaires souhaitant se faire connaître sur la commune via le bouée infos.

Le sponsoring est en cours d'élaboration, la grille tarifaire n'est pas encore votée mais vous pouvez d'ores et déjà nous faire connaître auprès du secrétariat. Nous vous contacterons dès que tout cela sera mis en place.



## Estuaire et Sillon

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous dépendons d'une nouvelle Communauté de communes dénommée « **Estuaire et Sillon** ». Cette fusion de Loire et Sillon et Cœur d'estuaire a été décidée suite à la mise en application de la loi NOTRe votée le 7 août 2015.

Elle sera administrée par un conseil de 36

membres dans lequel la commune de Bouée sera représentée par un titulaire et un suppléant. Un nouveau président sera élu ce mois-ci.

Le siège d'Estuaire et Sillon sera à Savenay, commune la plus peuplée.

Peu de changement visible dans un premier temps pour les habitants mais le

chantier de la fusion qui se présente aux élus est important. Les services y travaillent déjà depuis plusieurs mois et des réunions d'élus ont eu lieu à plusieurs reprises.

Nous vous tiendrons au courant des évolutions qui vous concerneront plus particulièrement.

## Subvention aux associations

Comme chaque année, les associations peuvent demander une subvention de fonctionnement. Pour cela, le formulaire est à télécharger sur notre site internet et à nous retourner complété avant le 31 janvier 2017.

## ERRATUM

### Ecole publique Les Courlis

Une erreur s'est glissée lors du dernier bulletin municipal. L'école compte 60 enfants scolarisés cette année. Ils sont répartis par classe :

5 PS / 5 MS / 4 GS  
12 CP / 5 CE1 / 12 CE2 / 10 CM1 / 7 CM2

### Cantine, périscolaire

Pour contacter Nadine ANDRÉO, vous pouvez composer le 09.60.40.78.78 ou lui adresser un mail à [scolaire.bouee@orange.fr](mailto:scolaire.bouee@orange.fr).

## Salle polyvalente

L'état des stores de la salle polyvalente nécessitait une intervention urgente. Leur remplacement était prévu depuis de longue date mais avait toujours été repoussé.

Ils sont indispensables pour occulter les fenêtres à l'occasion de spectacles et fêtes d'écoles par exemple. Mais ils sont surtout nécessaires pour le bon déroulement des compétitions de Bouée Tennis de table.

Sans attendre une réfection plus importante de la salle, le conseil municipal a décidé de confier à l'entreprise Atlantic Volet Roulant de Bouée, le soin d'installer des volets à commande électrique.

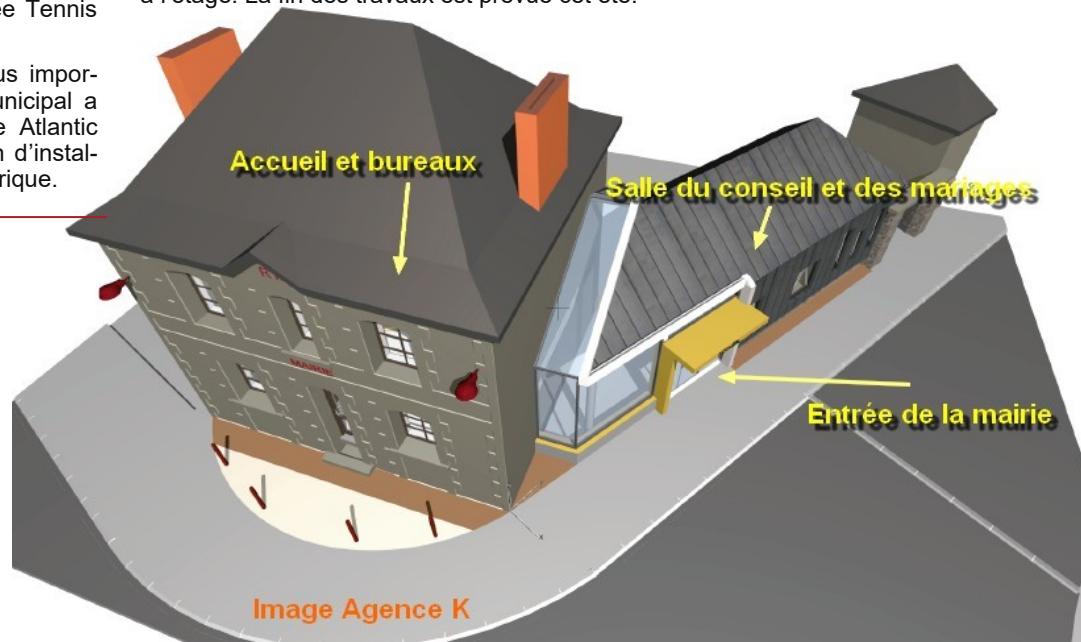
## Travaux de la mairie

La nouvelle mairie prend forme !

L'entrée se fera dorénavant sur la route de la Violière. La salle du conseil occupera un ancien bâtiment utilisé auparavant par l'école et qui servira également de salle de mariage.

Un modulaire a été installé à l'école pour le remplacer.

L'accueil et les bureaux occuperont le bâtiment de l'ancienne mairie entièrement refaite à l'intérieur. Un ascenseur répondra aux normes accessibilité pour l'accès à l'accueil et à l'étage. La fin des travaux est prévue cet été.





## Votre CPAM vous informe

Les antibiotiques ne sont pas des médicaments anodins. Leur surconsommation peut entraîner l'apparition de bactéries résistantes difficiles à soigner. Elles provoquent chaque année plus de 12500 décès en France. En prenant des antibiotiques uniquement lorsque c'est indispensable, vous contribuez à préserver leur efficacité.

Beaucoup de maladies courantes de l'hiver telles que le rhume, la grippe, la bronchite ou la plupart des angines et des otites, sont d'origine virale. Dans ces cas-là, les antibiotiques sont inutiles et n'aident pas à guérir plus vite. Ils n'agissent que contre les maladies d'origine bactérienne, comme

la cystite ou la pneumonie. Utilisez-les uniquement si votre médecin le juge nécessaire, en respectant les doses prescrites et la durée du traitement.

En cas de virus, il est normal que les symptômes persistent plusieurs semaines. Quelques gestes simples peuvent vous aider à les soulager :

- Boire suffisamment d'eau.
- Adapter son activité physique.
- Prendre des médicaments contre la fièvre ou la douleur sur prescription de son médecin ou conseils de son pharmacien.

**Les antibiotiques,  
utilisés à tort,  
ils deviendront  
moins forts !**

**Utilisez les antibiotiques uniquement  
si votre médecin le juge nécessaire,  
en respectant les doses prescrites  
et la durée du traitement.**

**Rendez-vous sur [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr)  
pour plus d'infos !**

# Environnement



## Portes ouvertes

Le site de traitement des déchets ménagers et le centre de tri des emballages vous ouvre ses portes.

### Quand ?

- Vendredi 20 janvier 10h00
- Mercredi 8 février 10h00
- Lundi 20 mars 10h00

### Dans quel but ?

Pour visiter le site et pour découvrir le cheminement d'un déchet après l'avoir mis dans votre poubelle. Où va-t-il ? Que devient-il ?

Il s'agit donc de comprendre comment fonctionne un centre de tri des emballages ménagers mais aussi un centre de stockage pour ordures ménagères.

### Tarif

Gratuit

### Sur réservation

Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

9 rue de l'église

44170 NOZAY

Mail : [marie-annick.lebordais@smcna.fr](mailto:marie-annick.lebordais@smcna.fr)

Tél : 02.40.79.49.84 / 06.85.63.15.05



## Le recyclage : à quoi ça sert ?

Les déchets collectés dans les colonnes de tri « emballages » sont envoyés au centre de tri de Treffieux. Après séparation des matériaux, les déchets recyclables sont envoyés vers les usines de recyclage.

La commune a demandé à la Communauté de communes l'installation d'un point de colonnes de tri supplémentaire.

Il est envisagé qu'il soit installé près de la station d'épuration.

Les colonnes de tri devraient desservir particulièrement le Lotissement de la Pennais, de la Paclais et les habitants de la route de la Boutonnais.



## Stop pub

Si vous ne désirez plus recevoir de publicité dans votre boîte aux lettres vous pouvez apposer un Stop Pub. Des autocollants sont disponibles en mairie.

**NON à la publicité et aux journaux d'annonces**

Liberté - Égalité - Fraternité  
République Française

Ministère de l'Énergie, de l'Énergie,  
du Développement durable  
et de la Transition écologique  
du territoire

**STOP PUB**

Réduisons vite nos déchets !

OUI à l'info des collectivités

Merci

# Aménagement

## La Violière et le cimetière : aménagement de la RD 93

L'aménagement de l'entrée de Bouée par la RD93 est enfin achevé. Les travaux ont eu pour but de sécuriser l'accès piétonnier à partir de la sortie du lotissement de la Pennais vers le carrefour de la Violière en longeant le cimetière de Bouée. Le cimetière pourra donc désormais être accessible en sécurité à partir du bourg. Les habitants des lotissements dits de la Pennais accèderont au centre à pied. Ce quartier de Bouée qui connaît des constructions et aménagements privés importants bénéficiera désormais d'une sécurité renforcée.

### La Violière



La Violière était autrefois considéré comme un village distinct du bourg de Bouée.

En 1886 Fraslin, instituteur et secrétaire de mairie, y dénombrait 45 habitants alors qu'il comptait 60 habitants dans le bourg lui-même. Depuis, l'urbanisation a définitivement réuni ce village au centre bourg.

### L'aménagement de la RD 93

Un trottoir a été aménagé. Une plateforme de ralentissement a été mise en place pour ralentir la circulation à l'accès du carrefour de la Violière.



### Le cimeti

Le cimetière

Il était jusqu'au

sances, odes

« Plus loin e

1684, tous le

cile de faire

deux années

mortalité (82

tions dans le

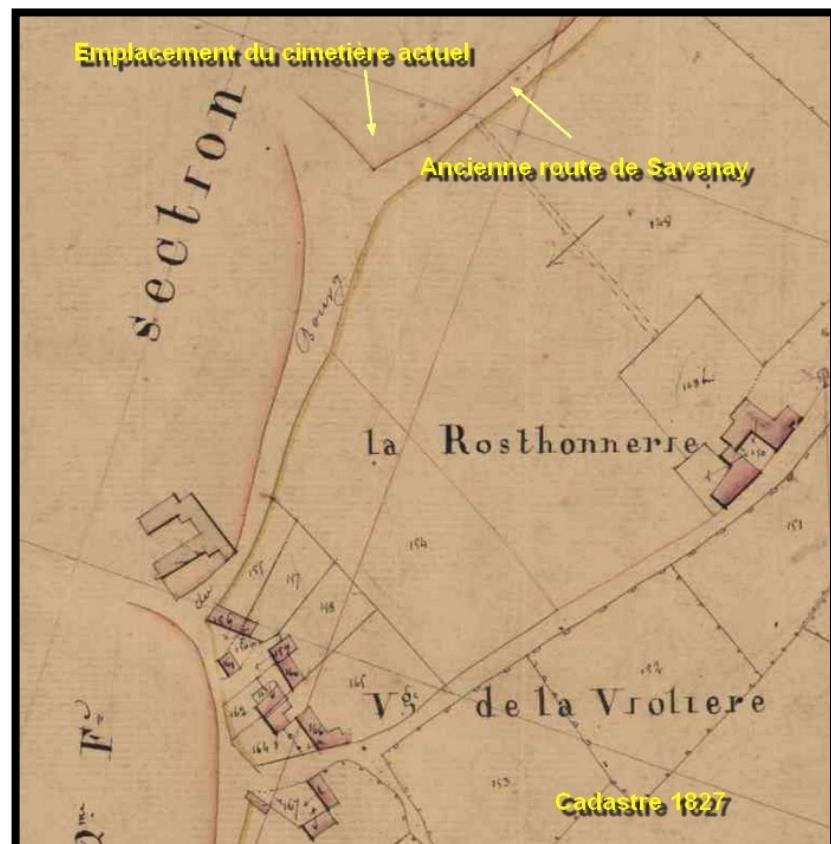
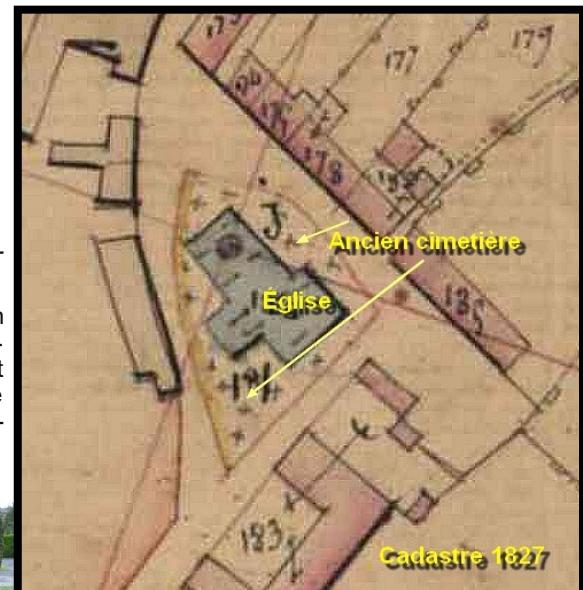


# cimetière

de Bouée a été déplacé en 1854.

à cette date installé autour de l'église de Bouée. Le manque de place et les nuisances et risque sanitaire, ont forcé la municipalité à transférer le lieu d'inhumation.

encore dans l'Histoire, les inhumations se faisaient dans l'église elle-même. Jusqu'en 1686, les morts, y compris les étrangers de passage, y étaient enterrés. Il fut très difficile aux habitants d'inhumer leurs morts en dehors du sanctuaire, car pendant longtemps, les sépultures dans le cimetière sont très rares. Mais, en 1686, il y eut une telle mortalité (de décès), qu'il fallut bien se résoudre à creuser des tombes à l'extérieur et les inhumations dans le cimetière devinrent la règle ». (Bernard David )





## Le comité des fêtes



### Le comité des fêtes a un nouveau bureau

Président : Gérard Surget

Vice président : Françoise Gravaud

Secrétaire : Martine Zacchéro

Secrétaire adjointe : Nathalie Villeneuve

Trésorière : Annabelle Guinchard

Trésorier adjoint : Alain Monnié

### Programmation 2017

En 2017, le vingt troisième vide grenier traditionnel aura lieu le 14 mai.

Un spectacle humoristique est déjà programmé avec le retour de Cognasse à l'automne, le 28 octobre. Une date à retenir dès maintenant.

Le Comité réfléchit aussi à d'autres manifestations. Si vous désirez participer à son activité et faire partager vos envies, venez nous rejoindre. Appelez le 06 68 31 73 19.

### Matériel

Le Comité des fêtes de Bouée possède du matériel qu'il met à la disposition des associations et particuliers :

A louer : 2 barnums (60m<sup>2</sup> et 27m<sup>2</sup>), des tables, des chaises, des friteuses et des bains-marie.

### Ginette la reine des boulettes

Le spectacle humoristique « Ginette la reine des boulettes » a été joué à guichet fermé. Plus de 260 personnes ont été accueillies dans la salle polyvalente. Un beau succès qui met en lumière l'efficacité du Comité des fêtes dans l'organisation de ses manifestations.

Le comité remercie notamment le Relais de Bouée et l'Office de Tourisme pour la participation à la vente des billets.

Depuis 1993 ce sont 22 foires à la brocante (vide-greniers), des concerts, 16 fêtes du marais et des anguilles, des repas à thèmes qui se sont succédés dans notre commune.



Ginette et Mr Surget (président)



Ginette : salle comble



## Repas des aînés du 3 décembre 2016



Spectacle proposé par l'association  
Bouésienne Choré'd'elles



# Agenda

Janvier	
6	<b>Vendredis enjoués</b> 16h-19h, Bibliothèque
13 et 14	<b>Forum des métiers</b> (voir ci-dessous) Complexe polyvalente Savenay (organisé par l'espace emploi-CCLS)
14	<b>Vœux du Maire</b> 11h00, salle des fêtes
21, 22, 28 et 29	<b>Théâtre : Hôtel très particulier</b> (voir ci-contre) 20h30 vendredi et samedi, 14h30 dimanche, Salle des fêtes (organisé par l'OGEC Ste Thérèse) <b>RESERVATION</b> au 07.70.19.55.04 de 10h à 19h du lundi au samedi
Février	
3	<b>Vendredis enjoués</b> 16h-19h, Bibliothèque
4, 5, 10, 11 et 12	<b>Théâtre : Hôtel très particulier</b> (voir ci-contre) 20h30 vendredi et samedi, 14h30 dimanche, Salle des fêtes (organisé par l'OGEC Ste Thérèse) <b>RESERVATION</b> au 07.70.19.55.04 de 10h à 19h du lundi au samedi
Avril	
2	<b>Repas des chasseurs</b> Heure à définir, Salle polyvalente (organisé par la société de Chasse)

## Bibliothèque

### Vendredis enjoués

Tous les premiers vendredis du mois la bibliothèque de Bouée accueille les habitants qui désirent venir jouer seuls ou en famille.

A chaque fois des jeux sont empruntés par

la médiathèque mais vous pouvez aussi amener vos propres jeux.

Des jeux pour tous les âges et toutes les envies sont proposés.

De 16h00 à 19h00 les bénévoles vous accueillent. Profitez-en et venez nombreux partager ces moments de convivialité.

### Changement d'horaire

Mardi :	16h - 18h
Mercredi :	15h - 18h
Vendredi :	16h - 19h
Samedi :	<b>10h30</b> - 12h30



## Forum des métiers

Une manifestation ouverte à tous, au complexe polyvalente de Savenay :

- Vendredi 13 janvier : 9h-12h/13h30-17h
- Samedi 14 janvier : 9h-12h30

Vous êtes collégien, lycéen, étudiant, parent d'élève, demandeur d'emploi ou en réorientation professionnelle ? Vous souhaitez valider votre projet d'orientation ? Confirmer votre projet professionnel ? Le Forum vous accueille pour une approche concrète du monde de l'entreprise et des métiers.

L'objectif majeur de cet événement est de favoriser la rencontre et les échanges directs avec des professionnels à même d'expliquer les raisons de leur choix et de transmettre la passion qu'ils ont pour leur métier. Des démonstrations et des animations viendront ponctuer ce forum et plus de 100 métiers seront représentés durant une journée et demi pour susciter des vocations.

Organisé par l'Espace Emploi-PIJ - Communauté de Communes Loire et Sillon  
02 40 56 80 85





## Invitation

### Cérémonie des vœux de Monsieur le Maire

Pour débuter cette nouvelle année, Monsieur le Maire vous convie à cette réception pour vous souhaiter ces meilleures vœux.  
Le samedi 14 janvier 2017 à 11h00 à la salle des fêtes.  
Un verre de l'amitié sera offert.

LA TROUPE DE THEATRE

# LA BOUEZIENNE

vous présente



## HOTEL TRES PARTICULIER

DE PIERRE CHESNOT

# BOUÉE

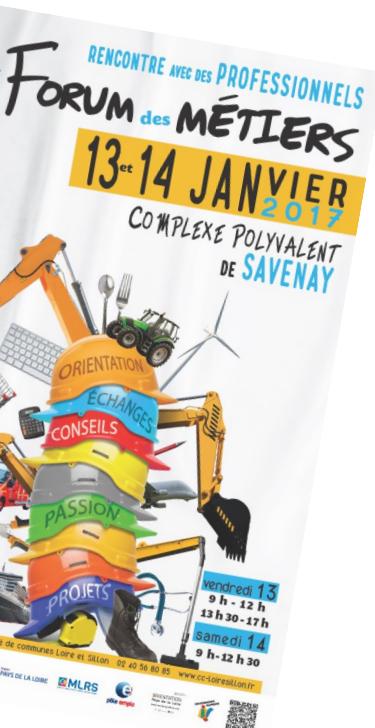
SALLE DES FETES

JANVIER 2017				FEVRIER 2017				
Sam edi	Dimanche	Sam edi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>21</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>04</b>	<b>05</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
<i>20 h 30</i>	<i>14 h 30</i>	<i>20 h 30</i>	<i>14 h 30</i>	<i>20 h 30</i>	<i>14 h 30</i>	<i>20 h 30</i>	<i>20 h 30</i>	<i>14 h 30</i>

ORGANISATION : OGEC / APEL Ecole Sainte Thérèse de Bouée

A partir du 1 décembre 2016  
**Réservations au 07 70 19 55 04**  
 De 10h00 à 19h00  
 Du lundi au samedi

**Tarif unique : 6.50 euros**  
**Enfants de 6 à 12 ans : 3.50 euros**



# Informations diverses



## Vandalisme

Des actes de vandalisme ont été à nouveau constatés à l'école publique. Des vitres extérieures font régulièrement l'objet de dégradations. Le coût des réparations vient grever le budget communal, outre le danger généré par des vitres cassées pour les enfants.

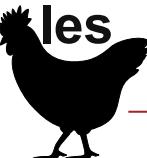
Sans préjuger des auteurs de ces actes, nous ne pouvons qu'inciter les parents à plus de vigilance. Même si, nous le savons, les auteurs ne sont pas forcément tous originaires de la commune.

## Stationnement

Nous rappelons que, sauf nécessité absolue et momentanée, il est absolument interdit de stationner sur les trottoirs. Ils n'ont pas été conçus à cet usage et leur dégradation s'en trouve accélérée. Ce fait est d'autant plus regrettable que souvent un parking public se trouve à proximité immédiate.

La vie en collectivité est d'autant plus facile lorsque chacun respecte les règles de bonne conduite.

## Alerte : Influenza aviaire dans les basses cours



Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale. **La commune de Bouée est en risque élevé**, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'ap-

## L'arbre à partage

Depuis quelques semaines un arbre a poussé dans la partie « café » du Relais de Bouée. D'une nouvelle variété, il a été baptisé « l'arbre à partage ». Chacun peut y donner ou y prendre un pot de confiture, du persil, de la citrouille, une perche de selfie et bien d'autres choses.



## Recrutement de familles d'accueil

L'Accueil familial thérapeutique adultes 44 recherche des familles d'accueil à temps plein pour accueillir des adultes présentant un handicap psychique stabilisé, ne disposant pas de suffisamment d'autonomie pour vivre seules.

Les familles bénéficient d'un accompagnement de proximité par les équipes médico-psychologiques du service. Elles sont embauchées dans le cadre d'un contrat de travail de droit public avec salaire, indemnisation pour frais, formation con-

tinue, congés.

Contacter: ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE ADULTES

Forum d'Orvault

36, rue Jules Verne

44700 ORVAULT

Tél: 02.40.48.65.28

Fax: 02.40.48.89.19

Mail: aft.nantes@ch-blain.fr



provisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;

- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre de volaille sans précautions particulières ;
- Il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-

déla de cette période, l'épandage est possible ;

- Il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d'une-crise-sanitaire>

**Si une mortalité anormale est constatée** : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.